

Communiqué de presse du Conseil administratif

Aux représentant-e-s des médias

23 août 2023

Proposition d'ouverture de crédit pour l'amélioration de la zone 30 du quartier des Eaux-Vives

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture de crédit de 3'400'800 francs destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 du quartier des Eaux-Vives.

Mise en service en 2011, la zone 30 des Eaux-Vives s'étend de part et d'autre de la rue des Eaux-Vives, qui n'en fait pas partie, et est délimitée par le quai Gustave-Ador, l'avenue Alice-et-William-Favre, la route de Frontenex, la place de Jargonnant, l'avenue Pictet-de-Rochemont et les rues François-Versonnex et de la Scie.

Conformément aux exigences légales, un bilan du fonctionnement de la zone 30 a été réalisé en 2014 afin de détecter les carences en matière de sécurité des déplacements qui pourraient subsister et identifier les améliorations nécessaires à apporter. Un projet d'amélioration établi en 2017 a permis notamment d'établir un plan de mesures complémentaires, objet de la présente demande de crédit.

Par ailleurs, en parallèle, un important travail a été mené pour compléter ces mesures partout où cela était possible, par notamment de la végétalisation ponctuelle. Les associations locales et d'usagers ont été consultées dans le cadre du bilan et ont pu exprimer leurs besoins pour une meilleure qualité de vie dans le quartier.

Trottoirs traversants et végétalisation

Les travaux vont principalement consister à aménager les portes d'entrée de la zone 30 avec des trottoirs traversants, à transformer les avancées de trottoirs réalisées en marquages/potelets en dur (bordures hautes) et à y planter 20 arbres.

16 trottoirs traversants et 27 avancées de trottoirs seront ainsi réalisés et permettront de modérer les vitesses aux différentes entrées de la zone 30. Toutes les traversées piétonnes seront équipées de bandes podotactiles et l'ensemble des espaces situés dans les zones de plantations seront traités avec des matériaux perméables (terre végétale, stabilisé, etc.).

Aménagements sur l'ensemble de la zone 30

Ces aménagements « ponctuels » seront répartis sur l'ensemble de la zone 30. Ces mesures, réalisées dans d'autres zones 30 en Ville de Genève, ont démontré leur efficacité. Excepté pour les espaces plantés et végétalisés, les travaux seront limités à la pose de revêtements, de bordures et de marquages. Tous les nouveaux revêtements mis en œuvre seront de type phono-absorbant de dernière génération afin de contribuer à réduire le bruit routier. La sécurisation des modes de déplacements doux permettra de contribuer à renforcer la cohésion sociale des quartiers, ceux-ci n'étant plus seulement appréhendés du seul point de vue de l'automobiliste.

Urgence climatique

Ces futurs aménagements répondent pleinement aux critères de développement durable et objectifs de la Stratégie climat de la Ville de Genève de l'axe 3 (mobilité) et de l'axe 4 (aménagement du territoire).

Contact :

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

Mme Frédérique Perler par l'intermédiaire de M. Marc Moulin, collaborateur personnel :
022 418 20 17 / 076 210 48 16 marc.moulin@ville-ge.ch

La Ville de Genève signe la « Déclaration des Maires pour une meilleure prévention, préparation et réponse aux pandémies »

La Ville de Genève adhère à la "Déclaration des Maires pour une meilleure prévention, préparation et réponse aux pandémies", initiée par le *Geneva Cities Hub* et le *Global Parliament of Mayors*. Cette décision témoigne de l'engagement de la Ville de Genève, aux côtés d'autres municipalités du monde entier, visant à faire reconnaître l'importance d'associer les gouvernements locaux aux débats internationaux visant à renforcer la prévention, la préparation et la réponse aux crises sanitaires mondiales.

La déclaration encourage les Etats à inclure les gouvernements locaux dans les négociations actuelles à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relatives à l'adoption d'un nouveau traité sur les pandémies et à la révision du Règlement sanitaire international. Alors que l'équité entre les Etats est une question centrale dans les débats actuels à l'OMS, les villes signataires rappellent que cette équité doit également être encouragée au sein même des pays, en tenant mieux compte des apports essentiels des gouvernements locaux pour couvrir des besoins vitaux des populations concernées. En soutenant cette déclaration, le Conseil administratif se positionne en faveur d'une réponse collective plus efficace aux pandémies et confirme son engagement pour une place accrue des gouvernements locaux dans les négociations multilatérales à Genève.

Contact :

Service des relations extérieures et de la communication

M. Yannick Richter, chargé de l'information du Conseil administratif
022 418 29 11 / 076 338 43 69 – yannick.richter@ville-ge.ch

Le Conseil administratif propose la remise en état ou le remplacement de neuf ouvrages de franchissement

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture d'un crédit brut de 29'601'600 francs, destiné à l'entretien de neuf ouvrages d'art du parc appartenant à la Ville de Genève

La Ville de Genève est propriétaire de 57 ouvrages de franchissement, construits entre le XIX^{ème} et le XXI^{ème} siècle. Des ponts, des passerelles, des galeries techniques ainsi que des passages inférieurs et supérieurs composent principalement cet inventaire auquel s'ajoute également des murs de soutènement. Ces ouvrages reflètent les avancées technologiques des époques durant lesquelles ils ont été construits et leur structure porteuse se compose de charpente métallique, de bois, de maçonnerie et de béton armé ou précontraint.

La durée de service de ces constructions d'importances majeures varie selon le type d'ouvrage et est généralement de 100 ans, période au cours de laquelle des inspections périodiques de l'état de conservation de l'ouvrage doivent être réalisées.

Travaux d'entretien

En fonction des besoins identifiés et de leur priorisation, des travaux d'entretien constructif ou de renouvellement doivent être entrepris afin de permettre une conservation optimale de l'ensemble de ce patrimoine.

La présente demande de crédit a pour objectif d'entreprendre les travaux de remise en état, voire de remplacement, des 9 ouvrages jugés prioritaires*. Ces travaux augmenteront sensiblement la durée d'existence du bien liée à l'accroissement de sa valeur de remplacement.

* Canal de l'Aire ; Pont Charles-Galland - Boulevard Emile-Jaques-Dalcroze ; Pont Charles-Galland - Boulevard Helvétique ; Pont Saint-Victor - Boulevard Emile-Jaques-Dalcroze ; Pont Saint-Victor - Boulevard Helvétique ; Pont de Sous-Terre ; Pont de la Fontenette ; Pont du Val-d'Arve ; Passage supérieur du chemin des Sports

Contact :

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

Mme Frédérique Perler, par l'intermédiaire de M. Marc Moulin, collaborateur personnel :
022 418 20 17 / 076 210 48 16 marc.moulin@ville-ge.ch

3 crédits pour rénover et transformer l'école Liotard

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture de trois crédits pour un montant total net de 71'901'100 francs, destinés à la rénovation, à la transformation et à l'extension de l'école Liotard

Bâtiment vieillissant et plus adapté aux besoins

Située entre la rue Liotard et la route de Meyrin, l'école Liotard comprend actuellement 20 classes, des locaux annexes, une piscine, une salle de gymnastique et une aula. Ces dernières années, les effectifs scolaires et parascolaires du quartier ont augmenté de manière constante et importante, entraînant une saturation de l'école.

Le bâtiment, construit il y a 45 ans, ne répond plus aux besoins et exigences actuelles des établissements scolaires. Par ailleurs, cette école s'avère être la plus consommatrice d'**énergie fossile** de la Ville de Genève, et ses espaces extérieurs sont peu aménagés et fortement goudronnés.

Concours d'architecture

C'est le projet « Clara » du bureau genevois CDAO, Christian Dupraz Architecture Office qui a remporté en janvier 2021 le premier prix du concours d'architecture organisé par la Ville de Genève pour la rénovation et l'extension de cette école.

Son extension permettra d'accueillir les nouveaux élèves dans un environnement adapté et propice aux apprentissages, d'offrir des locaux scolaires et parascolaires de qualité et en quantité suffisante. Cinq classes d'enseignement supplémentaires sont ainsi réalisées, ainsi qu'une salle de jeux et quatre salles parascolaires, dont l'une présente une surface de 100 m².

Transition énergétique

La rénovation comprendra l'**assainissement et la transition énergétique** du bâtiment grâce notamment à l'amélioration thermique de l'enveloppe et à la mise aux normes des installations techniques.

Le potentiel solaire du bâtiment sera exploité pour produire de l'électricité locale et renouvelable, et une partie de la toiture sera végétalisée. Des panneaux photovoltaïques et partiellement hybrides permettront de produire simultanément de l'électricité et de l'eau chaude afin de couvrir les besoins de la piscine.

Réhabilitation de la piscine

Les trois autres bassins de quartier (Pâquis-Centre, Contamines et Chandieu) sont aujourd'hui saturés. Les demandes d'occupation émanant des associations sportives de tout le canton s'accroissent sans cesse et les usagers et usagères des piscines de Varembe et des Vernets sollicitent des plages horaires d'ouverture au public plus étendues. C'est pourquoi la réhabilitation du bassin scolaire de 25 mètres est également essentielle et sera menée dans le cadre des travaux de rénovation.

Contact :

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

Mme Frédérique Perler, par l'intermédiaire de Mme Catherine Armand
022 418 20 32 / 076 375 69 44 – catherine.armand@ville-ge.ch